

Avis voté à la séance plénière du 27 novembre 2019

# Les enjeux relatifs aux conditions d'élevage, de transport et d'abattage en matière de bien-être animal (BEA)

## Déclaration du groupe de l'Artisanat

Aujourd'hui, des préoccupations d'ordre sanitaire, éthique ou écologique impactent de plus en plus les choix de consommation.

Ainsi, la réduction de la part de la viande dans les repas, le souci des apports nutritionnels, l'attrait pour les produits locaux ou porteurs d'un label, ou encore les questionnements sur les conditions de production ou de fabrication, sont autant d'éléments qui attestent de l'évolution des comportements alimentaires.

Récemment, la question du bien-être animal a pris une place importante dans le débat public, portée par les actions de diverses associations.

Si la dénonciation de pratiques de maltraitance est souhaitable et nécessaire, on constate aussi que l'enjeu, pour certaines de ces associations, est avant tout de convertir la société au végétarisme, alors que pour d'autres, il s'agit plutôt de promouvoir une meilleure articulation entre les besoins de l'homme et ceux des animaux et de repenser les conditions d'élevage avec cette approche.

C'est dans cette même philosophie que s'inscrit l'avis et nous la partageons.

Élevage et bien-être animal ne sont pas antinomiques ; il n'en demeure pas moins crucial de faire évoluer bon nombre de pratiques actuelles et de revoir les systèmes de production et d'abattage autour de logiques plus qualitatives.

À cet égard, il est essentiel d'approfondir l'intégration du bien-être animal dans les « plans de filières », dans une vision collective associant tous les acteurs de manière à encourager et à valoriser des modes de production plus vertueux.

Mais cela suppose en amont, d'accompagner et de soutenir les agriculteurs s'engageant dans des systèmes d'élevage moins intensifs.

Cela suppose également de prémunir ces éleveurs contre la concurrence venant de l'importation de viande produite par des pays dépourvus de réglementation sur le bien-être animal, et donc d'inclure cette dimension dans les accords de libre-échange.

Concernant les abattoirs, nous soutenons les diverses préconisations de l'avis. Il nous semble notamment légitime, pour l'abattage rituel, d'imposer a minima un état d'étourdissement de l'animal, afin de réduire ses souffrances, comme le pratiquent déjà de nombreux pays européens.

Les artisans bouchers, charcutiers, fromagers, poissonniers savent combien l'alimentation et les conditions de vie des animaux impactent la qualité des produits finaux. Mais cela a nécessairement un coût supplémentaire à la production qui se répercute sur le prix de vente.

Or, pour accepter ce surcoût, le consommateur doit pouvoir être assuré que des conditions de production vertueuses ont été respectées.

Cela implique d'une part, d'améliorer l'application de la réglementation sur le bien-être animal, en renforçant notamment les contrôles.

Cela implique d'autre part, de permettre au consommateur d'identifier, par un étiquetage clair et fiable, que les modalités d'élevage et d'abattage ont été respectueuses des animaux, sachant qu'il serait à terme souhaitable que tous les SIQO intègrent la question du bien-être animal dans leur cahier des charges.

Pour le groupe de l'artisanat, l'avis a su procédé à une analyse objective de la problématique du bien-être animal et a permis d'identifier des moyens concrets pour améliorer sa prise en compte et sa mise en œuvre.

Il a donc voté l'avis.